



Cruseilles, le 7 janvier 2019

# PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2018

Le 18 Décembre 2018 à 19 heures, le conseil communautaire, suite à la convocation de M. le Président en date du 12 décembre 2018, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, sous la présidence de M. Jean-Michel COMBET président

\*\*\*

## APPEL NOMINAL

### Présents :

Commune d'Allonzier la Caille  
Mme Corinne GARCONNET, M. Michel de REYDET

Commune d'Andilly  
M. Gérard LACROIX (suppléant)

Commune de Cercier  
M. Jean-Michel COMBET

Commune de Cernex  
M. Jérôme WAHL

Commune de Copponex  
M. François RICHER, Mme Catherine BEYHURST

Commune de Cruseilles  
Mme Catherine CHALLANDE, M. Louis JACQUEMOUD, M. Frank GIBONI, M. Christian BUNZ

Commune de Cuvat  
Mme Marcelle BUFFARD

Commune de Saint-Blaise  
M. André VESIN

Commune du Sappey  
Mme Marie-Laure DESBIOLLES (suppléante)

Commune de Menthonnex en Bornes  
M. Bernard SAILLANT

Commune de Villy le Bouveret  
M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Villy le Pelloux  
M. Jean-François VERNON

Commune de Vovray en Bornes  
M. Xavier BRAND

Procurations : 6

M. Vincent TISSOT, Commune de Cernex  
M. Daniel BOUCHET, Mme Emilie MIGUET, M. Bernard DESBIOLLES, Commune de Cruseilles  
M. Dominique BATONNET, Commune de Cuvat  
M. Guy DEMOLIS, Commune de Menthonnex en Bornes

Absents : 5

M. Gilles PECCI, M. Georges-Noël NICOLAS, Commune d'Allonzier la Caille  
M. Louis-Jean REVILLARD, Mme Dorine PEREZ, Commune de Cruseilles  
Mme Charlotte BOETTNER, Commune de Villy le Pelloux

Présents : 18

&&&

M. le Président souhaite la bienvenue aux délégués.

Les conseillers communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire au sein du conseil. M. le Vice-Président propose aux membres du conseil de désigner le secrétaire par ordre alphabétique des délégués ; Mme Catherine BEYHURST a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. le Président propose que les délibérations aient lieu à main levée. Tous sont unanimes.

M. le Président soumet le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2018 à approbation. Celui-ci est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

M. le Président excuse M. le Sous-Préfet, et remercie Mme Dominique ALVIN, Mme Christine MEGEVAND, Messieurs Pierre GAL, Julian MARTINEZ et la Presse de leur présence.

M. le Président remercie Mme Dominique Alvin pour son dernier conseil communautaire, pour son implication durant ces 4 ans au sein de la CCPC et des communes. Sa présence assidue à toutes les réunions en atteste.

Le Cabinet ATEMIA présente le schéma touristique (power point joint au compte rendu). M. François Daviet, invité pour l'occasion, et le Président remercie le cabinet de sa présentation.

M. François Daviet remercie à son tour les élus de leur accueil. Il rappelle que notre territoire, entre Annecy et Genève constitue une richesse importante pour notre économie. Tous les élus ont le même souci, le retour des investissements sur leurs infrastructures ; il précise également que la taxe de séjour est redistribuée aux communautés de communes, par conséquent, il demande aux élus lors du vote du budget 2019, une rallonge de la subvention.

## DELIBERATIONS

### FINANCES

1. **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019, 1 ABSTENTION**  
M. le Président rappelle que ce rapport doit être acté avant le vote du budget qui aura lieu le mardi 22 janvier prochain. Il souligne que c'est la volonté politique qui doit dicter le budget et non l'inverse. M. Joël Louveau explique à son tour qu'il s'agit d'un exercice politique mais aussi technique avec un cadre à respecter. Il évoque la contractualisation, à laquelle la CCPC n'est pas soumise, qui contraint l'évolution des dépenses de fonctionnement à + 1,2 maximum. Le budget étant voté très tôt cette année, il est difficile de présenter les résultats de l'exercice 2018 ; cette difficulté est accrue par la loi de finances encore en discussion notamment concernant l'évolution des valeurs locatives. Il précise que le budget supplémentaire sera très conséquent en avril ou mai prochain.
  
2. **INSCRIPTION DE CREDITS EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR 2019, 1 ABSTENTION**  
M. Xavier Brand s'abstiendra pour les deux premières délibérations, celles-ci n'étant pas présentées par le Vice-Président en charge des finances, absent.
  
3. **AP/CP ECOLE SAPPEY/VOVRAY, VOTEE A L'UNANIMITE**  
M. le Président précise que le projet relatif à la réalisation du groupe scolaire le Sappey/Vovray arrivera à son terme au cours de l'exercice 2019 et que le montant des travaux est désormais connu. Il convient d'ajuster alors le montant des AP/CP.

### ADMINISTRATION GENERALE

4. **DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES TERRAINS D'ACCUEIL (S.I.G.E.T.A.) SUITE A UNE DEMISSION, VOTEE A L'UNANIMITE**  
Il a été décidé que M. François Richer deviendrait titulaire et M. Louis Jacquemoud suppléant.
  
5. **DESIGNATION DE DELEGUE A LA MISSION LOCALE DU GENEVOIS SUITE A UNE DEMISSION, VOTEE A L'UNANIMITE**  
Mme Catherine Beyhurst a présenté sa candidature en tant que titulaire.
  
6. **DESIGNATION DE DELEGUE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE HAUTE-SAVOIE (E.P.F.L 74) SUITE A UNE DEMISSION, VOTEE A L'UNANIMITE**  
Mme Catherine Challande a présenté sa candidature en tant que suppléante.

Ces trois délibérations ont été présentées suite à la démission de Mme B. Carlioz, conseillère communautaire et maire-adjoint à la mairie de Cruseilles.

### DRH

7. **MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP AVEC INSTAURATION DU CIA, VOTEE A L'UNANIMITE**  
M. Joël Louveau précise que le nouveau régime indemnitaire tient compte des fonctions, des sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) a été mis en place pour la fonction publique de l'Etat. Celle-ci est transposable à la fonction publique territoriale. Ce nouveau régime est composé de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) visant à valoriser l'exercice des fonctions et constituant l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire.

**8. INDEMNITE DE SUJETIONS DES CONSEILLERS DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES, *VOTEE A L'UNANIMITE***

M. le Président rappelle que le Conseil communautaire détermine les primes qui pourraient être attribuées aux agents de la collectivité.

Il convient de mettre en place, l'indemnité de sujétions pour le cadre d'emploi des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives.

**9. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION, *VOTEE A L'UNANIMITE***

M. Joël Louveau précise que le compte personnel de formation a pour finalité de permettre au fonctionnaire, ou à l'agent contractuel, d'accéder à une qualification ou de développer ses compétences dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle. Ce nouveau dispositif concourt au développement des compétences des agents publics, notamment des moins qualifiés et favorise les changements ou évolutions professionnels.

**10. TEMPS PARTIEL ET MODALITES D'APPLICATION, *VOTEE A L'UNANIMITE***

M. Joël Louveau rappelle à l'assemblée que le temps partiel sur autorisation et le temps partiel de droit constituent des possibilités d'aménagement du temps de travail pour les agents publics.

### **COMMANDE PUBLIQUE**

**11. AUTORISATION ANTICIPEE DE SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX POUR LA CREATION D'UN C.L.A.E., LA REHABILITATION PARTIELLE ET L'EXTENSION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ET DE LA BIBLIOTHEQUE A CRUSEILLES, *RETIREE***

M. le Président demande aux élus de retirer cette délibération en raison des prix déraisonnables. En outre, il fait remarquer que peu d'entreprises ont répondu à l'appel d'offres ; une nouvelle procédure sera lancée dans les prochaines semaines. Cette nouvelle consultation permettra de revoir le projet dans son contenu.

M. François Richer précise à son tour que les délais d'exécution étaient très longs.

Mme Marie-Laure Desbiolles déplore également que les délais d'exécution sont forts longs par rapport à la qualité des matériaux attendus en matière scolaire.

M. Bernard Saillant précise que cela n'entraînera pas de retard au niveau scolaire ; des solutions intermédiaires seront trouvées.

### **QUESTIONS DIVERSES**

• **Bilan du PLH à mi-parcours**

M. Joël Louveau présente le powerpoint, annexé au compte-rendu et demande aux maires de bien vouloir confirmer et/ou corriger les chiffres, avant qu'il soit transmis à la DDT.

• **Zone des voisins**

M. le Président fait part au Conseil Communautaire d'un avis négatif de l'Etat. Une réunion avait pourtant été organisée en Préfecture en présence de M. le Secrétaire Général ; il avait été alors décidé, - afin de mener à bien la révision du PLU de la commune de Cuvat, - de maintenir ce tènement en zone agricole et, par une déclaration de projet, la passer en zone constructible. A ce jour, le dossier reste en attente.

• **Dates des prochains évènements :**

- Pot de Mme Dominique Alvin
- Vœux de la CCPC le mercredi 9 janvier 2019 à 19 heures à la CCPC
- Conseil communautaire (vote du budget le 22 janvier 2019) à 19 heures
- Bureau le 5 février 2019 à 19 heures au Sappey (fiscalité)
- Rencontre avec les EPCI et le SILA le jeudi 28 mars 2019 à 18 heures dans nos locaux

## POINTS DIVERS

- Le Bistrot des Ponts

M. le Président, suite à sa période de convalescence, se retrouvant pour la 1<sup>ère</sup> fois devant le conseil communautaire tient à faire part aux élus de la position qu'il a voulu prendre.

N'ayant pu assister au bureau du 13/11/2018 à Menthonnex en Bornes, il dit avoir été informé d'une proposition visant à dédommager la commune de Cruseilles par le paiement d'un loyer. Ce point précis avait déjà été évoqué et afin de s'assurer de sa faisabilité, M. le Président avait demandé à M. Joël Louveau d'entreprendre les recherches nécessaires. Suite aux investigations, le caractère illégal de la proposition a été pointé de par son incompatibilité avec une mise à disposition.

M. le Président en ayant été informé charge M. Joël Louveau de s'en faire le relais au Bureau de Menthonnex en Bornes.

M. le Président, tout en étant conscient que les élus présents avaient pensé trouver la solution idoine, n'a pas voulu, en toute responsabilité, donner suite à cet accord. Il a alors demandé à M. Daniel Bouchet un entretien, lequel s'est tenu le 16 novembre en mairie de Cruseilles. Lors de celui-ci, M. le Président a informé M. Daniel Bouchet qu'il saisirait M. le Sous-Préfet pour d'une part rappeler le cadre de la loi et d'autre part nous aider à avancer ensemble sur ce dossier.

M. le Sous-Préfet ayant été officiellement saisi, a profité de la rencontre du 10/12 avec M. Ponsard de la DDFIP pour, à la fin de la réunion, évoquer le dossier.

Il a très nettement rappelé aux élus présents le caractère illégal du loyer et dans le même temps leur assurer être à leur écoute afin de trouver la meilleure solution. M. le Président tient également à préciser, que quelque soient l'historique, la profondeur, la complexité du dossier et malgré un positionnement unanime des élus, il n'en demeure pas moins que le rappel à la légalité en toutes circonstances doit prévaloir.

M. le Président fait ensuite état du courrier adressé dernièrement par la commune de Cruseilles dont les conseillers communautaires ont été destinataires.

Il rappelle alors le contenu du courrier envoyé à tous les conseillers communautaires, à savoir que des 3 propositions faites par Cruseilles (somme à rembourser, loyer, et quitter le site), seule la piste proposant une somme de dédommagement est légalement possible.

Il réaffirme par-là que ce sera aux élus du conseil communautaire d'indiquer le montant de celui-ci. Quoi qu'il en soit, afin de refaire le point, M. le Président souhaite rencontrer prochainement le maire de Cruseilles pour l'évoquer. Il est à son sens, primordial que la Commune soit dédommée des sommes investies, les élus en sont conscients et la CPCC entend payer sa part.

Il insiste également pour que la solution retenue ne soit pas au détriment d'une des collectivités.

M. le Président tient malgré tout à rappeler que le caractère illégal du loyer avait été évoqué au maire de la commune de Cruseilles et notamment à M. Pascal Tissot, maire adjoint chargé du dossier, lors d'une rencontre à la CCPC le 7 novembre dernier. M. le Président, à cette occasion, avait alors tenu à ce que le dossier du giratoire soit aussi pris en compte.

En effet, à ses yeux, l'ensemble de la thématique touristique ne peut et ne doit pas être dissocié. Il est primordial que les élus de la communauté de communes sachent exactement quelles seront les sommes que celle-ci aura à investir dans sa globalité. D'autant plus, qu'en la matière, à aucun moment les élus de la CCPC n'ont pensé le projet dans sa totalité, d'où le caractère inconfortable pour le Président de se présenter devant le conseil communautaire sans avoir été le maître d'ouvrage désigné et d'avoir à présenter la note. Certes, un élu se doit d'être pragmatique et en toute connaissance de cause peut reprendre à son compte un projet initié par un collègue ou par une commune, or, il est important que toutes les clauses en soient connues.

M. Jean-Marc Bouchet prend la parole. Il propose de rédiger une convention sur 30 ans, ce qui permettrait un retour sur l'investissement. L'emplacement de l'office du tourisme au bistrot des ponts doit être maintenu.

M. Joël Louveau lui précise qu'il n'y aura pas de durée tant que la compétence tourisme sera exercée sur le site. La mise à disposition confère à son bénéficiaire des droits très importants dans un objectif de stabilité et en l'occurrence, la commune s'est dessaisie de ses droits au profit de la CCPC.

M. Christian Bunz rappelle à son tour que ce projet a été mal ficelé, et regrette malheureusement que le dossier du Bistrot des Ponts reste un dossier «boiteux », et d'en pointer le manque de rigueur. Il dit également regretter que les élus de Cruseilles soient inexistantes aux réunions du Pont de la Caille. Il souhaiterait qu'il y ait une vraie politique avec des budgets adéquats.

M. Xavier Brand regrette à son tour que le conseil communautaire se transforme en bureau bis ; il souligne que les réunions sont instructives mais M. le Président a été absent et dit regretter l'envoi du courrier à M. le Sous-Préfet. Pour lui, les décisions sont déjà prises, le sujet est clos ; il précise néanmoins qu'il y a le juridique mais également le politique. Et que la prochaine réunion devra se tenir qu'entre élus.

Suite à ces propos, M. le Président rappelle que pour son retour au conseil communautaire, il était important pour lui que les élus soient au courant de ses positions, et rappelle qu'étant dépositaire du lieu, du jour et du contenu de toutes les réunions, c'est à lui de décider qui sera invité.

Mme Catherine Beyhurst, pour sa part, précise à son tour que la CCPC ne doit pas abandonner ce site, celui-ci étant une pépite pour le territoire.

M. André Vesin déçu par la tournure des événements estimera que le tourisme doit être affaire de conviction.

M. le Président souhaite également faire part au conseil d'un 2<sup>ème</sup> point évoqué lors du bureau de Menthonnex en Bornes.

En effet, la commune de Copponex connaît en matière scolaire une urgence liée à une hausse de ses effectifs.

Consciente des évolutions en matière d'urbanisme, la CCPC avait prévu une extension scolaire pour 2022. Or, devant l'urgence de la situation, les élus sur proposition de M. Daniel Bouchet, ont souhaité qu'une réunion soit organisée à Copponex afin de pouvoir mieux se rendre compte de la faisabilité du programme. Or, le Président rappelle que seuls les bureaux dont le planning a été élaboré à l'avance se tiennent dans les communes et là, en l'espèce, cette réunion ne pouvait se tenir que dans les locaux de la CCPC. Il tient malgré tout à rappeler que si la thématique scolaire avait été présentée par le CAUE à Allonzier la Caille en janvier 2018, c'est que le point scolaire avait été mis à l'ordre du jour dudit bureau.

En outre, il souligne que forts de leurs compétences respectives, les techniciens comme les élus doivent s'assurer des prérogatives qui sont les leurs et qu'ils sachent s'y tenir. En d'autres termes, il dit ne pas avoir voulu se munir d'une lampe frontale et d'un décamètre pour prendre les mesures sur place. En outre, M. le Président réaffirme que seul le conseil communautaire décide, les bureaux et autres rencontres n'ont pour but que de préparer en amont les dossiers.

M. Xavier Brand, alors se lève et quitte la réunion. M. le Président lui rappelle qu'il n'a pas levé la séance. Il est en cela suivi par Mme Christine Mégevand, laquelle en sortant, interpelle le Président, lui demandant si une réunion avait été prévue entre le DOB et le vote du budget. M. le Président comprend le sous-entendu lié à la question et un éventuel refus du budget et en fait part à haute voix. Il affirme qu'une réunion à cet effet avait déjà été prévue et se tourne vers M. Joël Louveau qui par l'affirmative, annonce la date du mardi 8 janvier 2019 à 19 heures à la CCPC. M. le Président rappelle qu'il était dans son intention de présenter cette date aux élus. Pour lui, il est primordial que toutes les décisions prises le soient dans la plus complète transparence et milite ainsi pour

l'aspect pédagogique des explications. M. Jean-Marc Bouchet estime que cette réunion serait la bienvenue. La date du 8 janvier est retenue.

M. le Président demande si les élus ont d'autres points à aborder.

- **ADMR**

M. Jean-Marc Bouchet interpelle M. le Président sur la venue de l'ADMR dans les locaux ; la mise en place du projet lui paraît longue ; M. Philippe Coquille lui précise que les plans leur ont été envoyés pour avoir leur avis ; la CCPC est en attente.

- **DIVERS**

M. François Richer informe de son absence pendant 7 semaines.

Mme Dominique Alvin remercie les élus, les différentes équipes et les secrétaires pour leur accueil et des échanges cordiaux pendant ces 4 années.  
Elle souhaite bon vent et bonne chance à tous, et précise qu'elle reviendra sur le territoire.